

Compte rendu de la réunion du Lundi 29 Mai 2017 à 20h00

Compte rendu succinct

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, séance public, le Lundi 29 Mai 2017 à 20h00. Salle de la Mairie, sous la présidence de ROUSSEAUX Olivier, Maire.

Présents : ROUSSEAUX O., BONNET C., GAY LADEVIE P., BARRAUD A., DAUMUR D., MAHY L., PIERROT S. et DE VERGNETTE J.

Absent : BLOT Anne **Pouvoirs :** / **Secrétaire de séance :** DAUMUR Daniel

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Au cours de la séance il a été délibéré sur les points suivants :

Réfection toiture de la mairie (Complète la délibération du 6 Février 2017)

Suite au vote du budget lors de la réunion du 13 Avril 2017, Monsieur le Maire rappel aux membres du Conseil le projet de réfection totale de la toiture en ardoise de la Mairie qui sera réalisé sur l'année 2017. Après avoir consulté plusieurs devis, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de retenir l'entreprise Benoît CLERET pour un montant total de 62 762,00 HT soit 75 314, 40 € TTC qui assurera la partie toiture en ardoise. La rénovation de la charpente sera effectuée en collaboration avec l'entreprise LADEVIE de GOUISE.

DEPENSES :	H.T.	T.T.C.
SARL Benoît CLERET	62 762,00 €	75 314,40 €
TOTAL DEPENSES	62 762,00 €	75 314,40 €

- Et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à demander la réalisation du projet suivant le plan de financement définitif ci-dessous :

	H.T.	%
Conseil Départemental	17 688,60 €	28,20 %
DETR	20 636,70 €	32,80 %
Réserve parlementaire	4 000,00 €	6,30 %
Région	4 844,00 €	7,70 %
TOTAL AIDE PUBLIQUE	47 169,30 €	75,00 %
Ressources propres	15 592,70 €	25,00 %
TOTAL GENERAL HT	62 762,00 €	100 %

Délibération voirie (Complète la délibération du 6 Février 2017)

Suite au vote du budget lors de la réunion du 13 Avril 2017, Monsieur le Maire rappel aux membres du Conseil les projets de voiries qui seront réalisés sur l'année 2017, article 2315, ou il est inscrit une dépense de 12 480 € TTC. Après concertation avec la Commission voirie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Décide de retenir la **COLAS** Rhône-Alpes Auvergne 03500 SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE pour un montant total de 10 400 € HT soit 12 480 € TTC pour la route de l'Etang du Moulin.

DEPENSES :	H.T.	T.T.C.
COLAS	10 400,00 €	12 480,00 €
TOTAL DEPENSES	10 400,00 €	12 480,00 €

- Et autorise Monsieur le Maire à signer les devis et à demander la réalisation du projet suivant le plan de financement définitif ci-dessous :

	H.T.	%
Conseil Départemental	5 000,00 €	48 %
TOTAL AIDE PUBLIQUE	5 000,00 €	48 %
Ressources propres	5 400,00 €	52 %
TOTAL GENERAL HT	10 400,00 €	100 %

Opposition du transfert des pouvoirs de Police du Maire au Président de l'EPCI

N°2017/24

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du transfert des pouvoirs de police « spéciale » du Maire au Président de l'EPCI.

En effet, après les recompositions intercommunales intervenues au 1^{er} janvier 2017, le nouveau Président de l'EPCI va se voir attribuer automatiquement certains pouvoirs de polices spéciales. Toutefois, avant le 1^{er} Juillet 2017, les Maires ont la possibilité de s'opposer à ce transfert.

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté d'opposition au transfert.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent la signature dudit arrêté par Monsieur le Maire.

Convention pour l'Assistance technique 2017 BDQE

N°2017/25

Avenant N°1 à la convention du 16 Octobre 2012

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant à la convention relative aux missions d'assistance technique délivrées par le Département aux collectivités éligibles dans le domaine de l'assainissement collectif. Ces missions sont réalisées par le Bureau Départemental de la qualité de l'eau.

Cette convention porte sur la prolongation de la convention jusqu'au 31 Décembre 2017, la transmission des résultats au format numérique par messagerie électronique, l'insertion de clauses relatives à l'hygiène et la sécurité, et au transfert automatique de la convention en cas de transfert de compétence en cours d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'avenant et autorise Monsieur le Maire à tamponner, signer et retourner la convention.

Subvention complémentaire pour collègue Saint-Exupéry

N°2017/26

La section UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) de Collège Saint-Exupéry de Varennes/allier vient de nous apprendre la qualification de Mattis PIERROT, domicilié dans notre commune, au Championnat de France de VTT (catégorie sport partagé) qui se déroulera à Malaucène (84) du 30 Mai au 02 Juin 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 20 €.

Cette subvention est inscrite au budget 2017 à l'Article 6574.

Approbation de la carte communale

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de l'enquête et des conclusions du Commissaire enquêteur concernant la Carte Communale.

APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L160-1 et suivants ainsi que ses articles R161-1 et suivants;

Vu la délibération en date du 14 Mars 2016 prescrivant l'élaboration de la carte communale;

Vu l'avis de la chambre d'agriculture en date du 13 Janvier 2017 ;

Vu l'avis de la CDPENAF en date du 12 Janvier 2017 ;

Vu l'arrêté municipal en date du 30 Janvier 2017 soumettant le projet de Carte Communale à enquête publique qui s'est déroulée du Lundi 6 Mars au Lundi 10 Avril 2017

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur;

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 6 voix

POUR, 0 CONTRE et 2 ABSTENTIONS

1- d'**approuver** la carte communale, en rajoutant la parcelle 95 en entier,

2- de **transmettre** la carte communale au préfet pour approbation conformément à l'article R163-5 du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article R163-9 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

Informations diverses

Monsieur le Maire présente les propositions reçues pour les prêts. Le Crédit Agricole, la Caisse d'épargne et la Caisse des Dépôts ont été consultés.

- 30 000 € pour l'achat de terrains autour du stade sur 10, 15 et 20 ans

- 160 000 € pour la construction de la nouvelle station d'épuration. Sur 20, 25 et 30 ans

Nous étudierons la meilleure offre pour les 30 000 € à la prochaine réunion.

Concernant l'implantation du futur lotissement, Monsieur le Maire propose aux élus, Daniel DAUMUR, Lilian MAHY et Christian BONNET de se réunir prochainement afin d'étudier plusieurs projets.
En ce qui concerne les 160 000 € nous allons attendre les résultats d'appels d'offres.

Les membres du Conseil procèdent à la mise en place du bureau pour les élections législatives :

Dimanche 11 Juin 2017 :

De 08h 00 à 11h30 : Pascale GAY LADEVIE, Adeline BARRAUD, Christian BONNET

De 11h 30 à 15h00 : Daniel DAUMUR, Olivier ROUSSEAU, Yves LEMAZURIER

De 15h 00 à 18h00 : Jacques DEVERGNETTE, Lilian MAHY, Stéphane PIERROT

Dimanche 18 Juin 2017 :

De 08h 00 à 11h30 : Christian BONNET, Adeline BARRAUD, Héroïse GUERET

De 11h 30 à 15h00 : Pascale GAY LADEVIE, Stéphane PIERROT, Jacques DEVERGNETTE

De 15h 00 à 18h00 : Daniel DAUMUR, Lilian MAHY, Olivier ROUSSEAU

Monsieur le Maire informe que le contrat de Marie-Laure BOURACHOT exerçant la fonction d'ATSEM se termine le 23 Août 2017. Des entretiens d'embauche auront lieu le mercredi 7 Juin à partir de 17 heures. Plusieurs personnes seront reçues.

Christian BONNET informe d'un mail reçu d'un habitant concernant les écoulements d'eau. Christian BONNET donne lecture de sa réponse envoyé par courrier.

Voirie : Christian BONNET informe que la COLAS interviendra dans les 3 premières semaines de Juin pour la réalisation des travaux. Des devis de coussins berlinois ont été regardés. Nous le programmerons sans doute pour le budget 2018.

M. le Maire demande que des membres du Conseil se réunissent pour consulter des offres concernant les **Protections incendies**. Daniel DAUMUR se chargera d'étudier les diverses propositions.

Compteur LINKY : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu d'une habitante qui ne souhaite pas l'installation du nouveau compteur. Nous avons contacté ENEDIS qui se charge de faire parvenir les éléments aux personnes concernées. Monsieur le Maire informe également que des agents ENEDIS procéderont au changement sur notre commune très prochainement.

Réunions

Monsieur le Maire informe de réunions futures aux membres du Conseil :

Réunion sur l'ambrosie le jeudi 8 Juin 2017 de 17h30 à 19h30, salle polyvalente 03130 Le Donjon

Assemblée générale 2017 de l'Union bourbonnaise des exploitants et propriétaires d'étang le vendredi 16 juin à 14h, salle polyvalente à Bourbon l'Archambault

Réunion « L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de territoire » le 7 juin de 9 h à 17 h à TREZELLES

Réunion « Les conséquences de la fusion des EPCI à fiscalité propre pour les syndicats » le 13 juin de 9 h à 17 h à VERNEIX

Réunion « Les différents outils RH au service des managers » le 26 juin de 9 h à 16h30 à COSNE D'ALLIER

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.